



Organisation De L'aviation Civile Internationale

**SEIZIÈME RÉUNION DU GROUPE AFI DE PLANIFICATION
ET DE MISE EN ŒUVRE (APIRG/16)
(Kigali, Rwanda, 19 – 23 Novembre 2007)**

Point 4 : Questions relatives à la planification et à la mise en œuvre de la navigation aérienne dans la région AFI

4.4 : Météorologie aéronautique :

Introduction des TAF de 30 heures en région AFI

[Note présentée par l'ASECNA]

SOMMAIRE

La présente note de travail parle de la capacité des services à élaborer les TAF de validité 30 heures et propose un processus de mise en œuvre de son introduction dans la région AFI.

La suite à donner par l'APIRG 16 figure au point 3 de la présente note.

Références

Amendement 74 à l'ANNEXE 3

Rapport MET/SG/8

1- CONTEXTE

L'Amendement 74 à l'Annexe 3 à la convention relative à l'aviation civile internationale est devenu applicable le 07 novembre 2007, à l'exception des dispositions relatives à l'utilisation des produits du SMPZ, à l'augmentation de la période de validité des prévisions d'aérodrome et des modifications touchant les codes météorologiques aéronautiques, qui deviendront applicable le 05 novembre 2008.

La Réunion MET/SG/8 qui s'est tenue à NAIROBI du 25 au 27 juin 2007 a mis en place un groupe ad hoc d'évaluation qui a pour tâche de s'assurer de la capacité des services à élaborer ces TAF.

2- ANALYSE DE LA SITUATION

2.1 SITUATION

La situation actuelle est telle que des vols internationaux de durée de plus en plus longue sont planifiés de manière à avoir une disponibilité de prévisions d'aérodromes de durée plus longue que 24 heures.

2.2 ANALYSE

Les centres de prévisions comme ceux de l'Afrique du Sud ou du Kenya tournant sur des modèles ; ont des capacités d'élaborer de prévisions pouvant même aller au delà de 30 heures.

Ailleurs, des préoccupations sur la capacité de certains centres à élaborer correctement des TAF de 24 heures ont été exprimées ainsi que pour ces TAF de 30 heures ont été formulées par plusieurs participants à la réunion MET/SG/8.

Dans le cadre d'une réunion en interne au niveau de la Direction de l'Exploitation et en marge d'une réunion des Chefs de Service Météo des Représentations de l'ASECNA, l'Agence reconnaît la pertinence de ce nouveau besoin exprimé par les usagers de l'aéronautique et doit prendre des dispositions pour sa mise en œuvre dans ses centres opérationnels .

Toutefois, l'ASECNA ne s'est pas encore préparée pour ce passage, partage la préoccupation des centres n'ayant pas encore les moyens appropriés (disponibilité des renseignements météorologiques de base, les méthodes de travail et outils appropriés) pour l'élaboration de prévisions d'aérodrome de validité 30 heures et recommande la mise en place d'un processus de passage de la validité de 24 heures à 30 heures d'ici le 05 novembre 2008 en :

- évaluant les renseignements de base, les méthodes de travail et outils appropriés nécessaires au changement ;
- mettant en place un système de contrôle de la qualité des TAF ;
- en établissant un calendrier de mise en œuvre progressive pour tous les aéroports principaux de la région AFI.

3- SUITES A DONNER

La réunion est invitée à :

- prendre connaissance des informations contenues dans cette note de travail,
- amender les termes de référence et le mandat du sous groupe MET pour y inclure le processus comme indiqué ci-dessus, d'introduction des TAF de 30 heures dans la zone AFI.